

Objet de la délibération : demande de subvention animation LEADER 2026

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance :

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 46 suppléants)

Nombre de membres présents : 30 membres présents, dont 27 votants

Date de convocation : 03 février 2026

L'an deux mille vingt-six le seize février à dix-huit heures, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Mathieu CHARTIER, Philippe LUCOTTE, Danielle MATHIOT, Laurence PORTE, Colette RÉMOND, Dominique BOUISSON, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Raphaël VEJUX, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Denis NEAULT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Hervé LOUIS, Françoise GUERRIER, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique LAMAS, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Alain BECARD, Marc GALZENATI, Maryse NADALIN, Yves BILBOT, (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Dominique BONDIVENA, Amandine MONARD (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Gérard SAGETAT, Cyril BRULÉ, Éveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Francis GUYOT (Pays d'Arnay-Liernais) ; Jean-François FEVRE, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Eric BAULOT, Patricia NORE RENOT (Terres d'Auxois).

Depuis le 22 août 2023, le Pays Auxois Morvan a conventionné avec le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, afin de porter un programme européen LEADER pour la période 2023-2027. Une ingénierie est nécessaire afin de mettre en œuvre le programme, et de commencer à accompagner les porteurs de projets dans le dépôt de leur demande d'aide. Pour ce faire, pour l'année 2026, l'animation du programme LEADER 2023-2027 sera répartie comme suit :

* Chargée de mission LEADER : 0,93 ETP en charge de la mise en œuvre de la stratégie locale de développement pour le programme LEADER 2023-2027 (soit 1500 heures)

* Gestionnaire LEADER : 0,87 ETP en charge de la gestion administrative des dossiers LEADER (soit 1 400 heures).

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant	Co-financeur	Taux d'intervention	Montant
Frais salariaux	95 000,00 €	LEADER	80,00 %	89 566,00 €
Coûts indirects	14 250,00 €			
Forfait frais de déplacement	2 707,50 €	Autofinancement	20,00 %	22 391,50 €
Total	111 957,50 €	Total	100 %	111 957,50 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 27
 Contre : 0
 Abstentions : 0

- 1) Précise que ce projet s'inscrit en section de fonctionnement ;
- 2) Valide le projet et le plan de financement ;
- 3) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 4) Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus ;
- 5) S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement ;
- 6) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
 du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or ;
 Monsieur le Président du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.